|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Ministry of Education Mowat Block  Queen’s Park  Toronto ON M7A 1L2 | **Ministère de l'Éducation**  difice Mowat  Queens Park  Toronto (Ontario) M7A 1L2 | NEW_Ont_logo_blk |

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l’éducation

EXPÉDITEURS : Denys Giguère

Directeur

Direction des politiques et des programmes d’éducation

en langue française

Bruce W. Shaw

Directeur (par intérim)

Leadership et mise en œuvre

Le Secrétariat de la littératie et de la numératie

Division du rendement des élèves

DATE : 1er mai 2012

OBJET : Initiative concernant les enseignantes et enseignants responsables de l'étude des travaux (ERETE)

La présente note de service vise à confirmer que le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières est invité à participer à l’Initiative ERETE. Cette étude est conçue pour nous aider à explorer les caractéristiques des travaux des élèves des niveaux deux et trois, le type de rétroaction aux élèves qui se traduit par un travail amélioré ainsi que les types de tâches et de questionnement qui mènent à des travaux conformes à la norme provinciale.

Le Secrétariat de la littératie et de la numératie (SLN) établira un partenariat avec votre conseil scolaire en offrant un soutien financier pour une enseignante ou un enseignant responsable de l’étude des travaux d’élèves qui travaillera dans cinq écoles élémentaires. Vous sélectionnerez les écoles participantes et vous transmettrez l'information au Secrétariat de la littératie et de la numératie.

Tous les ERETE seront des employés des conseils scolaires, qui se doivent de sélectionner les candidats dans le respect de la convention collective. Le SLN offrira une séance d'orientation sur l'Initiative ERETE à la mi-septembre. Veuillez fournir le nom de l’enseignante ou de l’enseignant au leader des agents de rendement. On s'attend à ce que les ERETE commencent à travailler à temps plein dans les écoles désignées après la séance d'orientation.

Les ERETE collaboreront avec les titulaires de classe des écoles désignées. Ces derniers :

* partageront leurs observations sur la façon dont les élèves abordent le travail;
* inviteront les élèves à réfléchir à leurs apprentissages;
* évalueront des échantillons de travaux d'élèves par rapport aux attentes des programmes-cadres et aux résultats d'apprentissage ciblés;

…2

- 2 -

* décriront avec précision ce que le travail démontre;
* détermineront les besoins d'apprentissage des élèves et ce qu'il faut faire pour améliorer leur travail afin d'atteindre le niveau suivant;
* offriront une rétroaction personnalisée et agiront comme facilitateurs auprès des élèves;
* détermineront les prochaines étapes d'enseignement;
* participeront à des activités d'apprentissage professionnel basées à l'école.

De plus, les ERETE :

* faciliteront l'harmonisation de l'évaluation des travaux dans les écoles désignées;
* feront la promotion des stratégies découlant des ressources du ministère pour aider les enseignantes et enseignants à élaborer des tâches qui mènent à des travaux de qualité et sont axées sur l'intégration des connaissances, la pensée critique et créative, la mise en application et la communication;
* recueilleront des données à propos de l'effet de cette initiative sur le rendement des élèves dans les écoles désignées.

Critères de sélection des enseignantes et enseignants responsables de l'étude des travaux d’élèves :

* expérience en harmonisation de l’évaluation des travaux d'élèves;
* aptitude à offrir une rétroaction personnalisée aux élèves;
* solides connaissances en enseignement et en pédagogie de la lecture, de l'écriture et des mathématiques;
* compétence en pédagogie visant le développement d’une pensée critique et créative de niveau supérieur;
* expertise dans le domaine de l'apprentissage professionnel des enseignants;
* être actuellement à l’emploi du conseil scolaire et avoir l’intention de rester en poste (pour assurer la durabilité du projet).

Vous obtiendrez un financement de 125 000 $ pour cette initiative.

Les fonds alloués à cette initiative doivent être utilisés aux fins suivantes :

* salaire et avantages sociaux des ERETE, conformément à la convention collective;
* déplacements des ERETE entre les différentes écoles, selon la politique ou procédure du conseil scolaire;
* déplacements des ERETE pour se rendre aux rencontres régionales et provinciales, selon la politique du ministère;
* suppléance pour les titulaires afin de leur permettre de participer à l'harmonisation de l'évaluation des travaux, à la planification et à la mise en œuvre des prochaines étapes;
* achat du matériel professionnel recommandé par le SLN.

Bien que les élèves et les titulaires des écoles désignées bénéficieront du soutien direct des ERETE au cours de cette année d'étude, nous sommes persuadés que les connaissances que nous en tirerons feront progresser notre compréhension collective de l’apprentissage des élèves.

…3

-3-

Merci de nous aider à mieux comprendre et soutenir l'apprentissage de tous les élèves de l'Ontario.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Tricia Verreault à l'adresse [Tricia.Verreault@ontario.ca](mailto:Tricia.Verreault@ontario.ca).

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Denys Giguère Bruce W. Shaw

c. c.

chefs des bureaux régionaux